



DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL

L'attestation d'accueil permet d'accueillir une personne étrangère dans le **cadre d'une visite touristique**.

La personne qui fait la demande d'attestation (= l'hébergeant/e) **doit habiter à Rouen**.

L'hébergeant/e vient à la Mairie Hôtel de ville, ou Mairies annexes (Châtelet, Pasteur, Saint Sever)

L'attestation d'accueil sera signée par Monsieur le Maire ou ses Adjointes.

⇒ **Pièces à fournir** :

1. **Identité** : Titre de séjour ou Carte nationale d'identité ou passeport ou passeport étranger avec timbre OFII
2. **Si locataire** : Contrat de location ou taxe d'habitation
3. **Si propriétaire** : Acte de propriété ou Taxe foncière
4. **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : quittance de loyer ou facture d'énergie/téléphonie, d'eau...
5. **Et un timbre fiscal dématérialisé de 30€** acheté au centre des impôts (Quai Jean Moulin, 76000 Rouen) ou auprès d'un buraliste, ou sur Internet sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>



CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION APPLIQUÉE À PARTIR DU 03/12/2018, LES TIMBRES DÉMATÉRIALISÉS SONT AUTORISÉS. À COMPTER DU 01^{ER} JANVIER 2019, LES TIMBRES PAPIER NE SERONT PLUS ADMIS.

6. **Justificatif des ressources** :

Retraité	Etudiant	Demandeurs d'emplois (DE) ou sans emploi (SE)	Salariés	Commerçants ou auto-entrepreneurs
Relevés de pensions de retraite établis par les caisses de retraite sur les 3 derniers mois <u>Ou</u> 3 derniers relevés de compte en banque retraçant les virements de pension de retraite	3 derniers relevés de compte en banque retraçant les virements des parents <u>ou</u> 3 derniers relevés de virements via Western Union	<u>DE</u> : 3 dernières attestations du paiement du Pôle Emploi <u>SE</u> : 3 dernières attestations du paiement de la CAF	3 derniers bulletins de salaires	Bilan comptable <u>Ou</u> Attestation comptable de l'année passée <u>ou</u> 3 dernières déclarations à l'URSSAF

7. **Avis d'imposition de l'année passée**

⇒ **L'hébergeant/e doit connaître :**

- Nom et prénoms de la personne qu'elle accueille (= l'hébergé/e)
- Sa date et son lieu de naissance
- Sa nationalité
- Son adresse complète (du pays d'où elle vient)
- Son numéro de passeport avec date de délivrance et date d'expiration
- Les dates de son séjour

⇒ **Attention :**

L'hébergé/e mineur qui vient sans parents : fournir une lettre écrite signée par les 2 parents ou le tuteur. La signature doit être légalisée par l'autorité compétente du pays d'origine.

⇒ **Cas exceptionnel :**

- Hébergé/e faisant partie d'une association/d'un club (de sport, de culture...) : tenir compte des ressources du Président de l'association/du club.
- Hébergeant/e sous tutelle : la personne doit être accompagnée de son tuteur ou sa tutrice

L'attestation de prise en charge permet d'accueillir une personne étrangère dans le cadre des études.

Les documents sont originaux (documents numérisés sont acceptés) et votre demande sera traitée dans un délai de 10 jours.